



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du **11 décembre 2017 à 19h00**, Maison de Commune

Présidence : M. Boris Cuanoud

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 06/2017 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de CHF 284'000.00 pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy - Lavigny
- ouï le rapport de la commission des finances
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude du projet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy – Lavigny ;
2. D'allouer le crédit de CHF 284'000.00 pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement pr la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau » ;
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 11 décembre 2017.

Le Président

La Secrétaire

Boris Cuanoud

Isabelle Muller

